

AFFAIRES GÉNÉRALES

LE PACS

AFFAIRES GÉNÉRALES

50 rue de Paris

Du lundi au vendredi sauf mardi matin
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

01 64 13 55 75

Attention : pour les personnes sous tutelle ou curatelle prendre contacte directement avec les agents des affaires générales.

PACS (Pacte Civil de Solidarité) : être domicilié sur la commune

NATIONALITÉ FRANÇAISE

- Acte de naissance de moins de trois mois :
 - **nés en France** : à demander à la mairie du lieu de naissance)
 - **nés à l'Etranger** : s'adresser au Ministère des affaires étrangères, service central de l'état civil :
11 rue de la Maison Blanche
44941 NANTES Cedex 9
ou faire la demande sur service-public.fr
 - **refugiés** : à demander auprès de l' Office Français de protection des réfugiés et apatrides, 201 rue Carnot.
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex.
01 58 68 10 10
 - + **demander** un certificat de non-pacs auprès des Affaires étrangères de Nantes
- Titre d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport)

- Cerfa « déclaration conjointe de PACS » complété, signé et paraphé par les deux partenaires comprenant les attestations sur l'honneur de non-parenté/non alliance et résidence commune (Cerfa n°15725*03)
- Cerfa « Convention-Type » complété, signé et paraphé par les deux partenaires ou Convention Manuscrite (Cerfa n°15726*02)
- Justificatif de domicile récent noms et prénoms des partenaires
- Livret de famille si l'un des partenaire est divorcé ou veuf (facultatif)

AFFAIRES GÉNÉRALES

LE PACS

AFFAIRES GÉNÉRALES

50 rue de Paris
Du lundi au vendredi sauf mardi matin
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
01 64 13 55 75

Attention : pour les personnes sous tutelle ou curatelle prendre contacte directement avec les agents des affaires générales.

PACS (Pacte Civil de Solidarité) : être domicilié sur la commune

NATIONALITÉ ETRANGÈRE

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Acte de Naissance de moins de 6 mois + sa traduction si nécessaire par un traducteur assermenté, légalisée ou apostillée si besoin ou délivré par le consulat ou l'ambassade. | <input type="checkbox"/> Cerfa « déclaration conjointe de PACS » complété, signé et paraphé par les deux partenaires comprenant les attestations sur l'honneur de non-parenté/non alliance et résidence commune (Cerfa n°15725*03) |
| <input type="checkbox"/> Titre d'identité en cours de validité. | <input type="checkbox"/> Cerfa « Convention-Type » complété, signé et paraphé ou Convention Manuscrite (Cerfa n°15726*02) |
| <input type="checkbox"/> Certificat de non-pacs et attestation de non inscription au répertoire civil annexe de moins de trois mois délivrés par le service central d'état-civil du ministère des affaires étrangères (Cerfa n° 12819*05) à demander via www.service-public.fr en télé service ou par courrier à service central d'état civil - Ministère chargé des affaires étrangères - Département « Exploitation » Section Pacs - 11, rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 09. | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile récent (noms et prénoms des partenaires) |
| <input type="checkbox"/> Un certificat de coutume ou une attestation délivrée par l'ambassade ou le consulat précisant au minimum si l'intéressé est ou non majeur au regard de sa nationalité, s'il a la capacité juridique de conclure un contrat et si il est célibataire. | <input type="checkbox"/> Le ou les livrets de famille si l'un des partenaires est divorcé ou veuf (facultatif) |